

JOURNÉE NATIONALE

NOUVELLE VIE
PROFESSIONNELLE

nouvelleviepro.fr

Webinaire live « Les 20 ans de la VAE »

Salon **Nouvelle Vie Professionnelle** 9 Novembre 2022



Elodie BEUGNON – Coordinatrice ESPACE VAE 37
Anne AUGÉARD – Coordinatrice SPRO 37 – ESPACE VAE Amboise

Mardi 8 novembre 13h-18h – MAME Tours



La VAE, c'est quoi ?



La Formation initiale / continue

Ecole/Formation
continue



Savoirs



Diplômes



Métiers/ Emploi

La VAE Validation des Acquis de l'Expérience

Expériences



Savoirs



Diplômes



Evolution
professionnelle



La VAE = une
autre voie
d'accès à la
certification

Se qualifier pour ...

- ▶ Faciliter son intégration ou son repositionnement professionnel
- ▶ Accéder à des formations
- ▶ Avoir une reconnaissance sociale
- ▶ Favoriser une évolution professionnelle

Pour Qui ?

Toute personne **quels que soient son âge, son niveau d'études, sa situation professionnelle.**

Vous avez droit à la VAE, si vous êtes :

- ▶ **Salarié** (CDI, CDD, Emploi d'avenir, intérimaire...)
- ▶ **Demandeur d'emploi** (indemnisé ou non)
- ▶ **Non salarié** (Libérale, exploitant agricole, artisan, commerçant)
- ▶ **Agent du service public** (titulaire ou non titulaire)
- ▶ **Bénévole** ayant une expérience associative ou syndicale



Quelles conditions ?

Avoir **au moins 1 an d'expérience** professionnelle et /ou bénévole (= 1607h)

Cette expérience peut avoir été :

- ▶ Continue ou non
- ▶ A temps plein ou temps partiel
- ▶ Dans une activité salariée, non salariée ou bénévole

⇒ Elle doit être **justifiée** et **en lien direct** avec la **certification visée**

Quelles certifications accessibles par la VAE ?

Les certifications

Peut être obtenu par la VAE, tous diplômes ou titres à finalité professionnelle, délivrés par :

- ▶ L'Etat (via les Ministères : Education Nationale, de la Santé et des Affaires Sociales, de l'Emploi, de l'Enseignement Supérieur...)
- ▶ Les organismes privés
- ▶ Les certificats de branches professionnelles

La certification visée doit être inscrite au
RNCP
(Répertoire National des Certifications professionnelles)

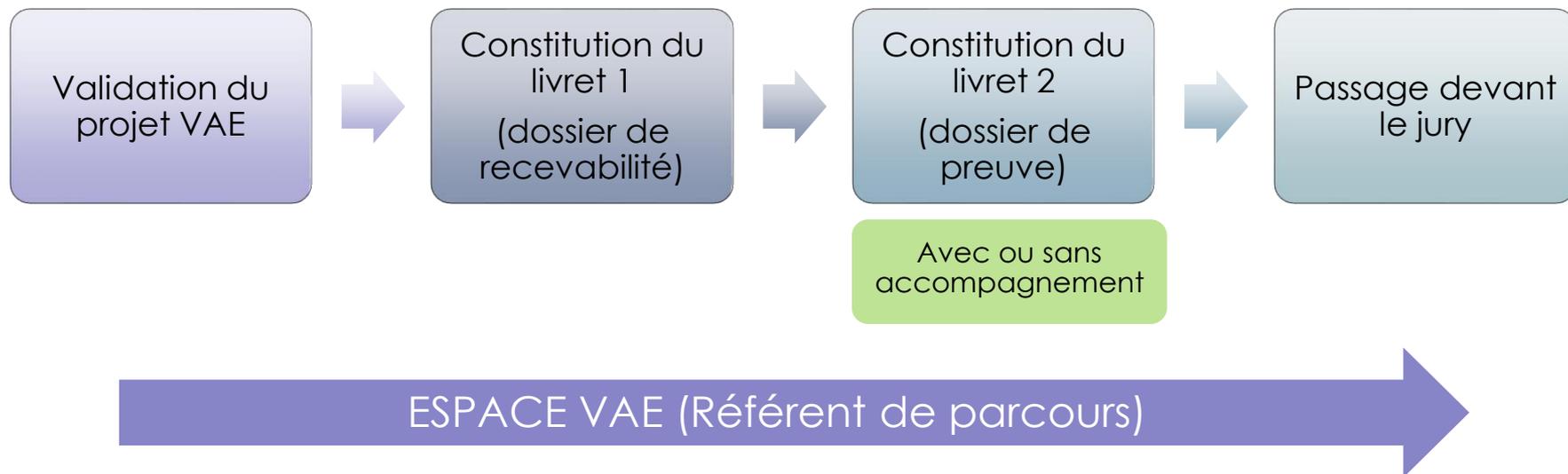
www.francecompetences.fr

Les étapes d'une VAE

Mardi 8 novembre 13h-18h – MAME Tours



Les étapes d'une VAE



Les services EVA

Le référent de parcours

DIAGNOSTIC

- * Pertinence de la VAE au regard du projet
- * Identification de la certification et des interlocuteurs

Pré-recevabilité

- * Aide à la rédaction du livret 1 (atelier)
- * Vérification des justificatifs à fournir

Post-recevabilité

- * Ingénierie financière
- * Suivi en parallèle de l'accompagnement
 - * Atelier « confiance en soi »
- * Echange visio avec d'autres candidats

Post-Jury

- * Entretien post-jury
- * Retour réflexif sur la démarche
- * Bilan du parcours

APPUI TOUT AU LONG DU PARCOURS

BILAN

Les financements de la VAE

Mardi 8 novembre 13h-18h – MAME Tours



Financement pour les demandeurs d'emploi

ACCOMPAGNEMENT LIVRET 2

- ▶ **Conseil Régional CVL** : Chèque Accompagnement VAE de 700€
- ▶ Complément **Pôle emploi** : 500€ max
- ▶ Si besoin, possibilité de compléter avec le **CPF (Compte Personnel de Formation)** en fonction du devis de l'accompagnateur

FRAIS ANNEXES : Pôle Emploi peut prendre en charge

- ▶ Les coûts liés à l'inscription
- ▶ Les frais liés à la validation
- ▶ Les frais de déplacement, photocopies...
- ▶ Les frais liés à la formation des modules non validés (en cas de validation partielle)

Financement pour les salariés

- ▶ Le **CPF** (Compte Personnel de Formation)

www.moncompteactivite.gouv.fr

- ▶ **Transitions Pro CVL** pour les salariés du secteur privé
Forfait de 2000€ (sans mobilisation du CPF)

<https://www.transitionspro-cvl.fr>

- ▶ **Plan de développement des compétences**



Merci pour votre attention !

La VAE vous intéresse, contactez-nous :

 02 47 25 24 85

 espacevae@cma-cvl.fr